



**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mercredi 10 avril 2019 sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Membres Présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, BOCHET Danielle, BOCHET Hervé, CHEVALLIER Anne (arrivée à 20h07), ANDRE François, FRUMILLON Michel (arrivé à 20h21), REYNAUD Claude, STASIA Jean-Michel, DUPRAT Jean-Etienne, ROUSSEAU Pascal, FERRARIO Michel, DARBEL Marie-Claude, CHAVANON Céline, BOIS Corinne, DOMINJON Alain, JOBERT Gildas, DUPRAZ Albert, FAVIER Alain, DUPRAZ-CHAUDET Laure, DEFUNTI Elisabeth, DIOLOGENT Philippe.

Membres représentés : AVANZI Louis (procuration à Jean-Michel STASIA), CHÊNE Alain (procuration à ROUSSEAU Pascal), VALLIN Rémi (procuration à Anne CHEVALLIER), NUER Brigitte (procuration à DOMINJON Alain), MORRUGARES-BAROU Sabine (procuration à François ANDRE), BENEDETTO Sophie (procuration à BOCHET Danielle), ALLARD Patrick (procuration à REYNAUD Claude), JULLIARD Jocelyne (procuration à FAVIER Alain)

Membres absents : TRUCHET Kelly, GROS Ludovic, PAUCHARD Xavier, BLAIX Sarah, JOULINS Laurent, DURIEUX Isabelle.

Date de la convocation : 02 avril 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Madame Danielle BOCHET pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Madame Danielle BOCHET comme secrétaire de séance.

20h07 : Arrivée de Madame Anne CHEVALLIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12/03/2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers le compte-rendu de la séance du 12 mars 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

**CONVENTION DE SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE AVEC
LE CONSEIL SAVOIE MONT BLANC**

Monsieur le Maire rappelle que les communes historiques adhéraient à Savoie Biblio dont les projets sont maintenant soutenus par le Conseil Savoie Mont Blanc.

Il présente la convention portant soutien à la lecture publique dans une commune nouvelle proposée par le Conseil Savoie Mont Blanc.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation des bibliothèques (prêts de livres, supports numériques, expositions).

Le maire propose de valider cette convention.

Vote : 30 Pour

ADHÉSION AU SERVICE « RGPD » D'AGATE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE (Agence Alpine des Territoires).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leurs traitements.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Le maire propose à l'assemblée de mutualiser ce service avec AGATE, de désigner AGATE comme étant de DPD de la collectivité et précise que le coût de cette mission s'élève à 1 844,20 €

Vote : 30 Pour

Monsieur Jean-Etienne DUPRAT fait remarquer qu'il trouve fâcheux que des lois trop complexes obligent les petites collectivités territoriales à devoir passer par des cabinets externes payants.

PERSONNEL

20h21 : Arrivée de Monsieur Michel FRUMILLON

Recrutement d'un saisonnier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis cinq ans, la commune d'Hermillon faisait appel à une saisonnière pour aider les deux agents des services techniques pour des divers travaux d'entretien d'espaces verts

Il propose de reconduire ce principe en recrutant un agent contractuel à temps complet à partir du 2 mai 2019 pour une durée de 6 mois renouvelable rémunéré sur l'indice brut 347 indice majoré 325.

Vote : 30 Pour

Embauches de jeunes pour la saison estivale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de continuer le principe d'embauches de jeunes sur les trois communes déléguées pour sa saison estivale afin d'assurer divers travaux d'entretien courants sur les bâtiments, voiries et espaces verts communaux, ou réaliser des tâches auprès des services administratifs.

Il précise que la délibération, de portée générale, autorisera les jeunes à travailler dans leur commune historique de domicile à temps plein sur l'indice brut 340 indice majoré 321.

Pour cette année 2019, chaque commune historique conserve le même principe de recrutement que les années précédentes.

Suite à la demande de Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET, Monsieur Hervé BOCHET précise que cette année, si des jeunes de Le Châtel se présentent, ils pourront, dans la mesure de la disponibilité de l'employé communal, travailler sur Le Châtel.

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET intervient faisant remarquer qu'elle trouve dommage que ce point soit abordé ce jour alors que des affiches sont déjà diffusées dans les communes.

Messieurs Yves DURBET, Hervé BOCHET et Philippe FALQUET précisent qu'ils trouvent plus juste d'avertir les jeunes le plus tôt possible afin de leur fournir leur planning s'ils souhaitent postuler ailleurs durant l'été.

Madame Danielle BOCHET précise que l'affichage est juste une information, qui ne vaut pas délibération, et n'autorise pas encore la signature du contrat des contrats de travail.

A la fin de cette discussion, Monsieur le Maire propose d'approuver ce principe d'embauche de jeunes.

Vote : 29 Pour – 1 Abstention (Laure DUPRAZ-CHAUDET)

Convention d'adhésion au service « intérim-remplacement » du Centre de Gestion de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

L'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe, à avoir recours au service intérim du CDG. Elle permet un accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable. Toutefois, si la commune sollicite ce service, les frais de gestion s'élèvent à 6% pour le portage administratif et 7,5% pour l'intérim.

Madame Anne CHEVALLIER précise que la Commune de Le Châtel a déjà profité de ce service pour le remplacement ponctuel d'un agent.

Le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à cette convention.

Vote : 30 Pour

Convention d'adhésion au service « prévention des risques professionnels » du Centre de Gestion de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui charge les autorités territoriales de « veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Il informe le Conseil Municipal du service d'assistance dans cette mission par le Centre de Gestion de la Savoie et présente la convention qui détaille les actions et les conditions financières à savoir, le montant de l'adhésion qui s'élève à 200 € par an.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du centre de gestion :

- Accompagnement Document Unique, actions de sensibilisation,
- Mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention et de l'agent en charge de la fonction d'inspection du centre de gestion de la Savoie.

Il précise que les plus grandes collectivités territoriales possèdent leur propre personnel pour effectuer cette mission de prévention des risques mais rappelle qu'il est compliqué pour nos petites structures de mobiliser un agent uniquement pour cette lourde tâche.

Vote : 30 Pour

TRAVAUX

Attribution du marché de travaux des réseaux humides de la rue du Four

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le lancement d'une consultation pour les travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'eau industrielle ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement, rue du Four sur la commune déléguée de Hermillon.

Il informe du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet VIAL & ROSSI, suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 18 mars 2019.

L'entreprise MARTOIA présente la solution technique et financière la mieux-disante, pour un montant hors taxe de 165 240.40 €. Le Maire propose d'approuver ce marché de travaux.

Vote : 30 Pour

Convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux télécommunication rue de la Camargue

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du rachat de l'usine d'aluminium par TRIMET, ces derniers n'ont pas voulu reprendre le patrimoine immobilier. La société Rio Tinto Alcan a donc mis ces biens situés à l'Echaillon en vente et un groupement d'entrepreneur (SARL APT) a acheté la totalité du bâti et du non-bâti pour réhabilitation et construction de maisons.

Cette société souhaite viabiliser tous les terrains et a déjà engagé de gros travaux de réfection de réseaux humides à sa charge. Concernant les réseaux télécom, ORANGE propose de supprimer les lignes aériennes et de partager les frais de mise en souterrain de ce réseau à parité avec la commune, soit la somme de 13 768 € à diviser en deux.

Monsieur Jean-Etienne DUPRAT suggère d'en profiter pour enterrer également les autres réseaux secs.

Monsieur Yves DURBET précise que l'éclairage public est déjà enterré mais que concernant l'électricité, ENEDIS n'a pas souhaité adhérer à ce projet.

Vote : 28 Pour – 2 Abstentions (Anne CHEVALLIER et Rémi VALLIN)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmé, approuvé par la Préfecture le 27 novembre 2015, prévoyait pour l'année 2018 des travaux de mise en accessibilité de la mairie d'Hermillon. Une première demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux déposée en 2018 avait été refusée.

Ces travaux concernent principalement la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des places de stationnement pour un montant prévisionnel de 8 864 € HT.

Le Maire propose de redéposer un dossier de demande de subvention pour 2019.

Vote : 30 Pour

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET demande si une demande de dérogation est possible. La réponse est négative.

COMPTES DE GESTION 2018

Madame Danielle BOCHET, adjointe en charge des finances, présente la pochette de documents budgétaires distribués à tous les conseillers et rappelle la complexité de l'élaboration de ce premier budget de La Tour-en-Maurienne.

Elle rappelle également la tenue de la commission des finances qui a examiné et pré-validé les budgets du service de l'eau et de l'assainissement et du budget principal et reste à la disposition de chacun pour toutes questions.

Monsieur Jean-Michel STASIA remercie l'ensemble du personnel et élus ayant œuvré pour l'aboutissement du résultat qui va être présenté. Madame Anne CHEVALLIER le rejoint dans sa remarque.

Madame Danielle BOCHET rappelle que concernant la régie électrique, un conseil d'exploitation valide les comptes qui doivent être présentés au conseil municipal pour approbation.

Monsieur Yves DURBET, Maire, propose d'approuver les comptes de gestion 2018 de la trésorerie qui sont en conformité avec les comptes administratifs tenus dans en mairie :

- Approbation du compte de gestion 2018 de la régie électrique : *Vote : 30 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2018 du CCAS d'Hermillon : *Vote : 30 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2018 de l'eau et de l'assainissement d'Hermillon : *Vote : 30 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2018 de l'eau et de l'assainissement de Le Châtel : *Vote : 30 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal d'Hermillon : *Vote : 30 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal de Le Châtel : *Vote : 30 Pour*
- Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal de Pontamafrey-Montpascal : *Vote : 30 Pour*

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Messieurs Yves DURBET, Hervé BOCHET et Philippe FALQUET, maires 2018 des communes historiques, sortent de la salle.

Madame Danielle BOCHET, présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2018 et propose de les approuver :

- CA 2018 de la régie électrique :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	244 257.79 €	315 258.86 €	-71 001.07 €	230 311.51 €	159 310.44 €
	Section d'investissement	24 211.98 €	2 652.56 €	21 559.42 €	30 306.51 €	51 865.93 €
Restes à réaliser		0 €	0 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						211 176.37 €

Vote : 27 Pour

- CA 2018 du CCAS d'Hermillon :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	12 154.23 €	12 259.41 €	-105.18 €	105.18 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement) =						0.00 €

Vote : 27 Pour

- CA 2018 de l'eau et de l'assainissement d'Hermillon :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	100 886.13 €	97 131.00 €	3 755.13 €	12 721.69 €	16 476.82 €
	Section d'investissement	507 842.55 €	233 365.50 €	274 477.05 €	-70 910.32 €	203 566.73 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	232 170 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement)						-12 126.45 €

Vote : 27 Pour

- CA 2018 de l'eau et de l'assainissement de Le Châtel :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	48 767.66 €	38 650.18 €	10 117.48 €	5 010.71 €	15 128.19 €
	Section d'investissement	70 849.82 €	84 068.59 €	-13 218.77 €	12 337.24 €	-881.53 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						14 246.66 €

Vote : 27 Pour

- CA 2018 du budget principal d'Hermillon :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	1 057 271.19 €	851 140.55 €	206 130.64 €	445 282.83 €	651 413.47 €
	Section d'investissement	211 774.09 €	251 781.20 €	-40 007.11 €	-8 400.61 €	-48 407.72 €
Restes à réaliser	Investissement	18 212.00 €	602 300.00 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						18 917.75 €

Vote : 27 Pour

- CA 2018 du budget principal de Le Châtel :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	400 174.33 €	298 840.41 €	101 333.92 €	81 638.82 €	182 972.74 €
	Section d'investissement	60 510.48 €	138 318.78 €	-77 808.30 €	-12 836.16 €	-90 644.46 €
Restes à réaliser	Investissement	0.00 €	0.00 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						92 328.28 €

Vote : 27 Pour

- CA 2018 du budget principal de Pontamafrey-Montpascal :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	908 085.33 €	634 800.34 €	273 284.99 €	559 928.79 €	833 213.78 €
	Section d'investissement	154 645.74 €	626 783.16 €	-472 137.42 €	-83 030.34 €	-555 167.76 €
Restes à réaliser	Investissement	0.00 €	39 169.77 €			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						238 876.25 €

Vote : 27 Pour

Messieurs Yves DURBET, Hervé BOCHET et Philippe FALQUET rejoignent l'assemblée.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2018

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivants :

- Budget de la régie électrique :
 - Section Fonctionnement : 159 310.44 € au compte R002
 - Section Investissement : 51 865.93 € au compte R001

Vote : 30 Pour

- Budget de l'eau et de l'assainissement :

Les résultats consolidés des deux anciens budgets de l'eau et de l'assainissement sont présentés à l'assemblée :

- Excédent global d'exploitation : 31 605.01 €
- Déficit global d'investissement (dont RAR): - 29 484.80 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement : 29 484.80 € au compte R1068
- Section d'exploitation : 2 120.21 € au compte R002

Vote : 30 Pour

- Budget Principal :

Les résultats consolidés des trois anciens budgets principaux sont présentés à l'assemblée :

- Excédent global de fonctionnement : 1 667 599.99 €
- Déficit global d'investissement (dont RAR): - 1 317 477.71 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement : 1 317 477.71 € au compte R1068
- Section d'exploitation : 350 122.28 € au compte R002

Vote : 30 Pour

TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur Yves DURBET informe l'assemblée que les taux 2019 doivent être votés par commune déléguée. Après consultation des maires délégués et en accord avec la commission des finances, il propose de conserver les taux identiques à ceux de 2018 ; soit :

Commun déléguée	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Hermillon	7,47 %	10,08 %	59,30 %
Le Châtel	15,12 %	15,54 %	225,53 %
Pontamafrey-Montpascal	0,59 %	14,31 %	55,63 %

Vote : 30 Pour

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET s'interroge sur le lissage des taux qui avait été convenu dans la charte. Monsieur le Maire lui confirme qu'un lissage des taux sera fait sur 12 ans comme convenu et qu'une réflexion est en cours pour débiter dès 2020.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

- Budget Primitif 2019 de la régie électrique :

Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été validé par le conseil d'exploitation de la régie électrique et qu'il est soumis au conseil municipal pour approbation. Danielle BOCHET le présente et le Maire propose de l'approuver.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	355 319.00 €	460 110.44 €
Investissement	12 500.00 €	116 284.93 €

Vote : 30 Pour

- Budget Primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites par chapitre et laisse les membres du conseil municipal examiner les documents. Elle précise qu'un emprunt de 190 000 € a été inscrit afin de financer les travaux de réseaux humides de la rue du Four à Hermillon.

Yves DURBET fait remarquer que le produit des ventes de l'eau ne permet pas de compenser les dépenses de fonctionnement liées au service. Le budget principal doit donc en financer une partie par l'octroi d'une subvention à hauteur de 36 000 €.

Selon la loi, avec notre nouvelle strate démographique, le budget eau/assainissement devrait s'équilibrer. Mais la commune de La Tour-en-Maurienne est issue d'une fusion et bénéficie d'une autorisation pour déroger à cette règle. Dans le cas contraire, les tarifs de vente auraient dû évoluer en conséquence.

Le Maire fait remarquer que cette année les tarifs ont été votés à l'identique de ceux de 2018 et rappelle que la compétence eau potable sera transférée à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au 1^{er} janvier 2019 comme l'oblige la loi NOTRE. Quant à l'assainissement, les communes ont jusqu'au 30 juin 2019 pour se prononcer.

Yves DURBET propose de valider le BP 2019 de l'eau et de l'assainissement équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	210 774.00 €	210 774.00 €
Investissement	529 670.00 €	529 670.00 €

Vote : 30 Pour

- Budget Primitif 2019 principal de La Tour-en-Maurienne :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites par chapitre pour le fonctionnement et laisse les membres du conseil municipal examiner les documents. Les diverses opérations d'investissements sont également présentées et Monsieur le Maire propose de valider le BP 2019 équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 518 378.28 €	2 518 378.28 €
Investissement	3 050 025.02 €	3 050 025.02 €

Vote : 30 Pour

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire présente le travail préparatoire de la commission des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l'année 2019.

Concernant les associations sportives et culturelles, Danielle BOCHET propose de valider le principe d'attribution de la somme de 40 € par jeune scolarisé et habitant sur le territoire de La Tour-en-Maurienne y adhérant.

Vote : 30 Pour

La coopérative scolaire a demandé une subvention pour un voyage scolaire de l'école d'Hermillon d'une durée de deux jours et une nuité au Pontet. Le Département participe à hauteur de 16 € par enfant y participant. Le Maire propose de participer à l'identique du Département, soit 16 € par enfant.

Vote : 30 Pour

Concernant les autres associations, il est proposé de valider la décision d'attribution de la commission des finances, à savoir :

• Amicale des donneurs de sang : 150 €	• Comité des fêtes Pontamafrey : 150 €
• Souvenir Français : 200 €	• Jeunes sapeurs pompiers : 100 €
• Association Le Colporteur : 13 500 €	• La Chapelle de Grenis : 150 €
• Association Les Amis du Patrimoine : 150 €	• Le Pataquès : 150 €
• Atelier des Pots et des Potes : 100 €	• Office National des Anciens Combattants : 50 €
• Club d'activités Pontamafrey : 150 €	• OREADIS Prod : 1 500 €
• Club des aînés ruraux Le Châtel : 200 €	• Pompiers de St Jean de Maurienne : 50 €
• Club des Murs Mures : 875 €	• SMS Cyclo : 300 €
	• SI du Grand Coin : 7 000 €

Vote : 28 Pour – 2 Non-participations (Michel FRUMILLON et Marie-Claude DARBEL)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Yves DURBET :**

- Compétence « assainissement »

Il donne lecture du courrier de la Sous-préfecture relatif au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan. Ce courrier informe les élus qu'ils ont jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer et se positionner sur le choix de prendre la compétence « assainissement » en même temps que l'« eau » au 1^{er} janvier 2020, ou attendre la date butoir du 1^{er} janvier 2026.

Ce dossier sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Il informe l'assemblée d'un courrier reçu de la Fédération Nationale des Communes Forestières destinée aux communes pour les alerter sur le projet d'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune. Il propose de soutenir la Fédération Nationale des Communes Forestières pour ce refus d'encaissement par l'ONF et de l'acter par une délibération qui sera transmise à la Fédération et à l'ONF.

Vote : 30 Pour

- Réunion publique

Les riverains de la rue du Four et de la rue Saint Martin situées sur Hermillon sont conviés à une réunion publique avant le démarrage des travaux d'enfouissements de réseaux le Mardi 23 avril 2019 à 18 heures en mairie d'Hermillon.

- **Claude REYNAUD** présente un diaporama réalisé par le SIRTOM Maurienne et Savoie Déchets. Ce document rappelle le coût de traitement de nos déchets et présente des photos d'abbérations de ce que les agents retrouvent lors du cycle de tri des containers jaunes (carcasses d'animaux, déchets de chantiers, encombrants, huile de vidange, armes...).
- **Laure DUPRAZ-CHAUDET** demande où déposer les règlements des factures de cantine et périscolaire
Danielle BOCHET précise que la commune de La Tour-en-Maurienne ne possède plus de régie de recettes, il faut donc les transmettre directement à la trésorerie de Saint Jean de Maurienne.
Hervé BOCHET, maire délégué et adjoint en charge de l'enfance va faire une note d'information pour préciser cette nouvelle modalité de règlement.

Séance levée à 22 h 50

Le secrétaire de séance,

**Le Maire,
Yves DURBET**

